



Rapporteur :  
M. MARTIN  
Mme ROUX

N° AD\_2026\_0032

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Bâtiments - Moyens Généraux

Le 12 février 2026 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUIDONI, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pas de pouvoir donné), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. PAUTREL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h25.

## Exposé :

En 2026, le Département d'Ille-et-Vilaine poursuivra la gestion de son patrimoine immobilier avec une priorité : réduire son empreinte environnementale, tout en garantissant sa pérennité, son efficacité énergétique, son accessibilité et son adaptation aux usages, malgré un contexte budgétaire toujours contraint.

Les actions prévues incluront la modernisation et l'amélioration des bâtiments, ainsi que l'optimisation des moyens généraux mis à disposition des agents et des élus.

### I. LES BÂTIMENTS

Le parc immobilier départemental couvre 747 000 m<sup>2</sup> répartis sur 336 sites (collèges, centres sociaux, centres routiers, bâtiments administratifs), auxquels s'ajoutent 91 000 m<sup>2</sup> pour le Service départemental d'incendie et de secours, répartis sur 91 implantations.

La politique immobilière repose sur quatre axes :

- Adapter le patrimoine aux besoins des politiques publiques (sociales, éducatives, culturelles) ;
- Garantir la pérennité et la sécurité des bâtiments ;
- Améliorer l'accessibilité pour tous les handicaps ;
- Renforcer l'efficacité énergétique et réduire l'impact environnemental.

L'investissement sur le patrimoine immobilier s'élèvera en 2026 à 39,38 millions d'euros sur le budget général, ainsi que 549 373 euros sur le budget annexe Bioagropolis et 445 750 euros sur le budget annexe Biodiversité et paysages.

Le budget de fonctionnement 2026 s'établira quant à lui à 15,87 millions d'euros, tous budgets confondus.

#### A. Les investissements immobiliers

##### 1. Les collèges

25,68 millions d'euros sont consacrés en 2026 aux collèges publics, ce qui conforte la priorité donnée à l'Education.

En 2025, les travaux de rénovation du collège de Le Rheu (pour un coût global d'opération de 12,9 millions d'euros) ont été achevés et le chantier de reconstruction du collège de Cleunay à Rennes (22,6 millions d'euros) a débuté. Les travaux du collège du Querpon à Val d'Anast (12,2 millions d'euros) se sont poursuivis et devraient s'achever en 2026.

En 2026, ces chantiers en cours continueront. Des études, suivies de travaux, seront poursuivies pour la restructuration du collège Pierre de Dreux à Saint-Aubin-du-Cormier (23,1 millions d'euros), les rénovations du collège Clotilde Vautier à Rennes (9,2 millions d'euros) et du collège Duguay Trouin à Saint-Malo (9,1 millions d'euros). Par ailleurs, des études seront engagées pour la construction du collège Beauregard à Rennes (22,3 millions d'euros hors restauration mutualisée) et la restructuration du collège Martin Luther King à Liffré (16,6 millions d'euros).

Toutefois, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, certaines études déjà engagées ne pourront être poursuivies. Cela concerne les rénovations des collèges Paul Féval à Dol-de-Bretagne, Victor Segalen à Châteaugiron, François-René de Chateaubriand à Combourg et Thérèse Pierre à Fougères, l'extension du collège des Gayeulles à Rennes, ainsi que la restructuration du collège Les Rochers Sévigné à Vitré.

Afin de continuer à répondre aux besoins prioritaires, les budgets dédiés au gros entretien seront préservés, ainsi que les programmes transversaux portant sur les économies d'énergie, le recours aux énergies renouvelables et l'accessibilité des bâtiments, soit au total 8 millions d'euros. Enfin, des enveloppes spécifiques sont prévues pour l'acquisition de matériels et la réalisation d'aménagements en lien avec les plans d'action « bio local fait maison » et « cours - vie des collègues ».

## **2. Les autres bâtiments**

L'investissement portant sur la modernisation des locaux et des services s'établira à 9,55 millions d'euros, tous budgets confondus.

Plusieurs opérations prioritaires seront poursuivies en 2026. Cela inclut, au sein de l'Hôtel du Département, le remplacement des tableaux électriques et des systèmes de ventilation, la rénovation des couloirs et des espaces d'accueil et l'aménagement de salles de réunion (3 millions d'euros), ainsi que le remplacement du système de sécurité incendie au sein du bâtiment des Archives départementales (515 000 euros). Les études pour la construction d'un centre départemental d'action sociale à Le Rheu (5,7 millions d'euros) seront finalisées en vue du démarrage des travaux, celles pour la construction de la restauration mutualisée avec le futur collège Beauregard à Rennes seront engagées (13,6 millions d'euros), ainsi que celles pour l'augmentation de la capacité des archives départementales.

Cependant, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, certaines opérations engagées ne pourront être poursuivies, notamment la rénovation lourde de l'Hôtel du Département et la restructuration - extension du centre départemental d'action sociale de Guichen.

Afin de continuer à répondre aux besoins essentiels, les budgets transversaux consacrés au gros entretien seront sanctuarisés et le programme consacré à l'amélioration énergétique poursuivi, pour un total de 3,4 millions d'euros.

## **3. Les centres d'incendie et de secours relevant du service départemental d'incendie et de secours**

L'investissement sur le patrimoine du Service départemental d'incendie et de secours s'établira à 5,14 millions d'euros en 2026.

Les principales opérations qui seront poursuivies en 2026 comprennent :

- la livraison du centre d'incendie et de secours de La Bouëxière (2,3 millions d'euros) ;
- le démarrage du remplacement des caissons à feu (1 million d'euros) du centre de formation à L'Hermitage ;
- les études pour la construction d'un centre d'incendie et de secours à Cancale (3,5 millions d'euros) ;
- la restructuration du centre d'incendie et de secours de Rennes Sud-Ouest (5,6 millions d'euros) ;
- la réfection de la toiture de la remise du centre d'incendie et de secours de Saint-Malo est également prévue (0,8 million d'euros).

Les budgets transversaux consacrés au gros entretien seront sanctuarisés et le programme consacré à l'amélioration énergétique poursuivi, ainsi qu'une enveloppe pour les vestiaires féminins créée, soit un total de 1,1 million d'euros.

## **B. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'établiront à 15,40 millions d'euros sur le budget principal,

175 205 euros sur le budget annexe Biodiversité et paysages et 301 570 euros sur le budget annexe Bioagropolis, soit un budget total de 15,87 millions d'euros.

Les fluides représentent environ 59,6 % des dépenses de fonctionnement. Du fait de la baisse des consommations et du coût des énergies, ces dépenses seront en diminution.

Les autres postes relèvent de la gestion des bâtiments et de l'immobilier : dépenses locatives, charges, impôts, maintenance et entretien courants.

### **C. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement relatives aux récupérations des loyers et charges locatives auprès des locataires de bâtiments départementaux s'élèvent à 1,5 million d'euros tous budgets confondus.

Les recettes d'investissement sont de 5,20 millions d'euros : 4,42 millions d'euros correspondent à la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'Etat, 455 697 euros de participation des communes aux constructions des centres d'incendies et secours en cours et de la Région Bretagne pour les cités scolaires, 322 000 euros sont prévus au titre de cessions immobilières.

## **II. LES MOYENS GÉNÉRAUX**

Les moyens généraux de la collectivité comprennent l'ensemble des services et équipements tels que l'imprimerie, les fournitures administratives, le mobilier et les véhicules mis à disposition des agents et des élus afin de garantir le bon déroulement de leurs missions.

En 2026, la collectivité poursuivra son engagement dans la transition écologique tout en renforçant la simplification et l'harmonisation des outils fournis aux agents. L'objectif principal sera d'aller vers plus de sobriété, en particulier concernant les déplacements professionnels, tout en intégrant les innovations liées au numérique ainsi qu'aux nouvelles modalités d'organisation du travail et de pratiques professionnelles.

Le budget alloué aux moyens généraux s'élèvera à 8,23 millions d'euros en fonctionnement, soit une diminution de 53 000 euros par rapport à l'année précédente, et à 3,8 millions d'euros en investissement, en baisse de 155 000 euros par rapport à l'exercice antérieur.

### **A. La logistique**

Le budget de fonctionnement sera de 3,8 millions d'euros (- 1,7 % par rapport à 2025), principalement pour les carburants (1,65 million d'euros, en baisse de 150 000 euros), le nettoyage des locaux hors collèges (1,73 million d'euros, + 2,3 % par rapport à 2025) et divers achats et entretien (162 000 euros).

Le budget d'investissement, de près de 3,7 millions d'euros, se répartira entre l'acquisition de véhicules lourds (2 millions d'euros), de véhicules légers (750 000 euros), d'équipements et fournitures (925 000 euros) et de vélos de service (20 000 euros).

### **B. Les prestations graphiques**

Le volume des prestations graphiques diminuera, avec une production maximisée en interne grâce aux récents investissements matériels.

Le budget de fonctionnement, fixé à 375 000 euros (soit - 7,5 % par rapport à 2025), diminue principalement grâce à l'optimisation du plan de diffusion et à la normalisation du prix du papier. Il couvre principalement les postes suivants :

- Fournitures : 111 000 euros (consommables pour supports rigides) ;

- Maintenance : 92 000 euros (équipements d'imprimerie) ;
- Productions : 90 000 euros ;
- Signalétique : 50 000 euros.

Le budget d'investissement de 55 000 euros financera l'achat d'une machine plieuse, complétant les acquisitions de 2024 et 2025, afin de permettre l'internalisation totale de certaines productions.

### **C. L'entretien des véhicules et prestations assurées par le service unifié piloté par le Service départemental d'incendie et de secours**

Les dépenses relatives à l'entretien, l'acquisition de pièces détachées, le fonctionnement du garage ainsi qu'à l'entretien des vêtements de travail sont avancées par le Service départemental d'incendie et de secours. Ces dépenses font ensuite l'objet d'un remboursement par le Département sous forme d'une contribution annuelle ajustable intégrée au budget de fonctionnement du service mutualisé avec le Service départemental d'incendie et de secours.

Par ailleurs, l'acquisition des vêtements de travail est également financée en amont par le Service départemental d'incendie et de secours et refacturée annuellement au Département.

Le budget de fonctionnement s'élève à 3,68 millions d'euros, enregistrant une hausse de 37 000 euros par rapport à 2025. Il se décompose comme suit :

- Une contribution de 3,46 millions d'euros au fonctionnement du service mutualisé destinée à couvrir les frais d'entretien et de maintenance de la flotte départementale (véhicules et engins), ainsi que la masse salariale des agents mis à disposition, contre 3,45 millions d'euros en 2025 ;
- La prise en charge des frais de remorquage non couverts par l'assurance, estimés à 20 000 euros, jusqu'alors assumés par le SDIS ;
- L'acquisition des vêtements de travail et équipements de protection individuelle, réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Service départemental d'incendie et de secours, pour un montant de 200 000 euros sur l'exercice à venir.

### **D. L'unité de gestion des sites appui logistique travaux et organisations**

Pour le fonctionnement, un montant de 350 000 euros sera alloué à l'entretien courant, à la gestion des déchets et aux contrôles réglementaires sur les deux sites de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et La Gouesnière.

Concernant l'investissement, un budget de 50 000 euros permettra de remplacer les équipements sur ces deux sites.

### **E. Les recettes**

Un montant de 165 000 euros a été enregistré au titre des recettes liées aux moyens généraux, principalement grâce à la vente d'immobilisations (véhicules et équipements revendus via une plateforme d'enchères en ligne).

## **III. LE BUDGET CARBONE**

Le budget carbone global 2026 associé au budget financier 2026 bâtiments - moyens généraux sur les politiques moyens des services, enseignement second degré et mobilité, soit les prévisions d'émissions de gaz à effet de serre exprimées en CO<sub>2</sub>e représentent un total de **19 770 tonnes de CO<sub>2</sub>équivalent (incertitude de plus ou moins 36 %)**. Ce budget carbone est réparti à 51 % au budget de fonctionnement et 49 % au budget d'investissement.

Les résultats détaillés sont présentés en annexe, permettant de restituer ces éléments vis-à-vis de la trajectoire de décarbonation de la collectivité.

### Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et actions exposées ci-dessus, conformes au débat d'orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2026, les crédits correspondants aux volets bâtimentaires et moyens généraux des politiques moyens des services, enseignement du second degré, sécurité, actions sociales diverses, enfance famille et culture ;
- d'ouvrir au budget primitif 2026, les autorisations de programme telles que figurant dans le tableau, joint en annexe 1.

### Vote :

Pour : 31

Contre : 7

Abstention : 15

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :  
17 février 2026  
ID: AD\_2026\_0032

Pour extrait conforme